

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 6 mars 2017

Délibération n° 2017-1800

commission principale: finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet: Association Lyon sport Métropole (LSM) - Attribution d'une subvention et convention 2017

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la

performance

Rapporteur: Madame la Vice-Présidente Vullien

Président: Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 14 février 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 mars 2017

Présents: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Huguet, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

<u>Absents excusés :</u> M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret).

Absents non excusés : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil du 6 mars 2017

Délibération n° 2017-1800

commission principale: finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet: Association Lyon sport Métropole (LSM) - Attribution d'une subvention et convention 2017

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Lyon sport Métropole (LSM) est une association sportive de la Métropole de Lyon créée en 1970. Son objet (article 4 des statuts) est d'offrir principalement aux personnels de la Métropole, de la Ville de Lyon, des collectivités territoriales et organismes associés, les moyens de pratiquer des activités sportives, soit en qualité d'organisateur direct, soit en passant des conventions avec d'autres clubs sportifs.

A ce titre, elle reçoit des collectivités adhérentes des subventions de fonctionnement et, de la Métropole, la mise à disposition de moyens en locaux et en personnel.

La Métropole compte aujourd'hui près de 9 000 agents répartis sur de nombreux sites de travail, issus de cultures professionnelles multiples et, comme dans toutes organisations, de générations différentes. Tous ces facteurs engagent l'administration métropolitaine à trouver des solutions permettant de renforcer le lien social au sein de collectifs de travail et de laisser une place à des modes d'échanges et de communications moins formels, propres à rompre les clivages professionnels.

Lyon sport Métropole est, à ce titre, un des vecteurs de ce lien au sein de la collectivité.

Lyon sport Métropole a présenté son programme d'activités et son budget prévisionnel pour la saison 2016-2017, qui font l'objet des annexes 1 et 2 de la convention de subvention.

I - Bilan des actions 2015-2016

Le projet associatif s'articule autour de 6 volets : la gouvernance, les volets sportif, éducatif, social, économique, et la communication. Il s'appuie sur l'épanouissement des adhérents dans leur milieu professionnel, la cohésion sociale, la solidarité et le goût du sport. En partenariat avec la Métropole, Pôle Emploi et l'Université Lyon 1, un projet sport adapté santé et insertion a été initié.

Sur le volet financier et administratif, l'association a poursuivi la mise à jour des contrats de travail.

L'association compte des adhérents répartis dans 26 sections : aviron, badminton, boules, cyclo/VTT, équitation, football, golf, gymnastique, jogging, natation, parapente/escalade, pêche, pétanque, forme/arts martiaux, plongée, randonnée pédestre, ski alpin, ski de fond, ski nautique, sports aériens, sports mécaniques, tennis, tennis de table, tir à l'arc, tir aux armes à feu et voile.

Chaque section développe des évènements, dont les plus marquants en 2015/2016 ont été :

- sentez-vous sport, avec plus de 550 participants,
- championnat de France de foot entreprise,
- test de l'activité pilates en gymnastique,
- 2 week-ends de ski alpin,
- 36ème coupe de France de l'union Française des associations sportives des employés des Communautés urbaines et Métropole (UFASEC),
- championnats de golf,
- sessions de kart,
- plusieurs compétitions de pétanque et de jogging.

II - Programme d'activités 2016-2017

Dans le cadre du nouveau programme d'activités, il est prévu diverses manifestations :

- journée de sensibilisation à la pratique du sport en entreprise,
- tournoi international et championnat national de boules lyonnaises, compétition de pétanque,
- foulée des Monts d'Or,
- marathon en équipes de 6 coureurs,
- coupe de France de l'UFASEC,
- tournoi de football inter-entreprises,
- carnaval nautique sur le Rhône,
- tournoi de tennis Open.

La recherche de nouveaux partenaires se poursuit, et une convention de partenariat avec Rabat Sport Métropole doit être signée début 2017.

III - Budget de l'association

L'activité 2016-2017 de l'association se décline en participations financières à des compétitions et des charges de gestion courantes.

DEPENSES		RECETTES	
achats	165 000	participations	682 500
autres charges - dont loyer et location de matériel - dont personnel détaché Métropole	698 800 23 000 70 800	subvention Métropole	255 250
impôts	7 000	subvention Ville de Lyon	120 858
charges de personnel	135 000	autres subventions	19 364
subventions aux sections	61 200	refacturation de charges	2 228
provisions	70 000	vignettes	25 000
frais de banque	2 000	vente de produits	73 800
achats de produits promotionnels	40 000		
TOTAL	1 179 000	TOTAL	1 179 000

Aussi, le projet de convention proposé s'inscrit dans le cadre du développement des activités proposées par l'association et fixe les modalités d'attribution de l'aide métropolitaine qui se décline au titre de l'année 2017 en :

1 - Contribution financière annuelle constituée

La contribution financière est constituée :

- d'une participation financière de 174 150 €, dédiée au développement des activités de l'association,
- d'une subvention d'autonomie de 81 100 € dédiée à couvrir les dépenses relatives aux moyens en personnel et locaux mis à disposition de l'association par la Métropole,
- un réajustement de la subvention d'autonomie sera à opérer courant de l'exercice 2018, à la hausse ou à la baisse en fonction des dépenses réelles de ces postes.

Afin de participer à l'effort financier de la Métropole, la participation à LSM est en diminution de - 4,2 % entre 2016 et 2017 (266 370 € ont été attribués en 2016).

Lors de la fixation des tarifs des activités pour la saison à venir, l'association s'engage à faire supporter équitablement ses charges de fonctionnement sur l'ensemble de ses adhérents et invités.

2 - Mise à disposition de personnel

2 agents de catégorie C sont mis à disposition selon les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux. Cette mise à disposition de personnel fait l'objet d'une convention spécifique d'une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2016 (prenant fin au 31 décembre 2018) et les frais correspondants sont remboursés par l'association à la Métropole.

3 - Mise à disposition de locaux

Des locaux métropolitains situés 207, rue Marcel Mérieux 69007 Lyon sont mis à disposition en contrepartie du paiement d'un loyer annuel.

4 - Modalités de versement de la participation financière

Les modalités de versement de la participation financière 2017 sont repartis ainsi : 60 % sur appel dans le mois suivant la notification et la signature de la convention 2017, 20 % dans le mois de la réception du bilan et du compte de résultat 2015-2016, le solde dans le mois de la réception de l'état récapitulant pour chacune des sections, le nombre d'invités et d'adhérents inscrits, entre le 1er septembre 2016 et le 31 août 2017. La subvention d'autonomie couvrant les mises à disposition sera versée dans sa totalité avec le solde de la participation financière ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale;

DELIBERE

1° - Approuve

- a) l'attribution d'une subvention d'un montant de 255 250 € à l'association Lyon sport Métropole (LSM) pour l'exercice 2017 dont :
- 174 150 € seront affectés au financement des actions inscrites au programme d'activités 2016-2017 de l'association,
- 81 100 € seront affectés au financement des dépenses de fonctionnement relatives aux moyens en personnel et locaux mis à disposition de l'association par la Métropole,
- b) la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association LSM définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.
- 2° Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense correspondant à la participation financière de la collectivité octroyée pour l'année 2017 sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal pour la somme de 235 413 €, exercice 2017 - compte 6574 - fonction 020 - opération n° 0P28O4352 ; au budget annexe de l'assainissement pour la somme de 18 647 € - exercice 2017 - compte 6743 - fonction 020 - opération n° 2P28O4352 ; au budget annexe du restaurant administratif pour la somme de 1 190 € - exercice 2017 - compte 6574 - fonction 020 - opération n° 5P28O4352.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 mars 2017.